

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX PROCES-VERBAL D'ELECTION DES ADJOINTS

Séance du vendredi 30 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le trente septembre à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-six septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - GRANET Alice - BARONNAT Bernard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le nombre des adjoints au maire ayant été défini, madame le maire, après avoir donné lecture de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à leur élection.

Madame le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste qui remporte le scrutin obtient tous les sièges à pourvoir.

Madame le Maire invite les listes de candidats à cette fonction à se faire connaître.

Sont candidats :

- **Liste Maryline FISCHER**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19 (dix-neuf)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 19 (dix-neuf)
- majorité absolue : 10 (dix)

Ont obtenu :

- **Liste Maryline FISCHER : 19 (dix-neuf) voix**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L et R 2121-1 et L. et R. 2122-1 et suivants ;
Vu la délibération n°1 du 30 septembre 2022 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à ...

La liste Maryline FISCHER ayant obtenu la majorité absolue, ses membres sont proclamés adjoints au maire.

Son donc proclamés adjoints au maire :

- **Madame Maryline FISCHER : première adjointe ;**
- **Monsieur Rémi MOUGIN : deuxième adjoint ;**
- **Madame Alice GRANET : troisième adjointe ;**
- **Monsieur Gérard MOUTIER : quatrième adjoint**

Les intéressés déclarent accepter ces fonctions.

Suivent les signatures,